

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 18 décembre 2024

Service : Marchés publics
Agent traitant : Elodie MINET

Objet : Marchés publics - Station JOBA - Travaux de réfection du bâtiment et de l'électromécanique : choix du mode de passation, arrêt du cahier des charges, de l'estimation et du moyen de financement

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que la station de pompage Joba recueille les eaux des égouts venant d'Embourg au niveau d'une chambre de visite située au point bas de la rue Joseph Deflandre ;

Considérant qu'il est nécessaire de remonter ces eaux par pompage afin de leur permettre de s'écouler vers Chénée et la station d'épuration des Grosses Battes ;

Considérant que cette station de pompage est actuellement en panne et que l'état des pompes nécessite leurs remplacements.

Considérant dès lors, qu'au lieu d'être remontées, les eaux se déversent dans un exutoire en terrain privé.

Considérant en outre, ces eaux usées sont susceptibles de causer une pollution de l'exutoire, qui est, à l'origine, strictement destiné à la réception d'eaux claires.

Il est dès lors nécessaire de procéder au remplacement de l'ensemble du matériel de la station, des travaux de rénovation du bâtiment sont également nécessaire du fait de leurs vétusté.

Considérant que cette station pourra être reprise en propriété et en gestion par L'AIDE moyennant une exigence de remise en état préalable du bâtiment et des équipements de pompage;

Considérant qu'il est souhaitable que cette station soit reprise par l'AIDE afin d'étendre leur réseau de

pompage et d'épuration, en raison des compétences techniques de l'AIDE sur ce type d'installations mais également pour des raisons d'économies financières et de main d'oeuvre communales;

Considérant que la Commune de Chaudfontaine a sollicité l'A.I.D.E., rue de la Digue, 25 à 4420 SAINT-NICOLAS afin d'assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce dossier ;

Considérant que l'AIDE s'est chargée de la mission d'étude du projet, assurera le suivi de la procédure de marchés publi ainsi que le contrôle de l'exécution des travaux ;

Considérant le projet de convention "Module 2 - Missions spécifiques - Station JOBA, étude, direction, surveillance des travaux de réfection du bâtiment et de l'électromécanique" transmis par l'AIDE ;

Considérant le cahier des charges N° V2024/2621 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, A.I.D.E., rue de la Digue, 25 à 4420 SAINT-NICOLAS ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 104.369,00 € hors TVA ou 126.286,49 €, 21% TVA comprise (21.917,49 € TVA cocontractant) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025 à l'article 877/724-60 P20250065 et sera financé par emprunts, sous réserve d'approbation du budget initial 2025 par les autorités de tutelle ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par le Directeur financier ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1^{er}

Approuve le projet de convention "Module 2 - Missions spécifiques - Station JOBA, étude, direction, surveillance des travaux de réfection du bâtiment et de l'électromécanique" transmis par l'AIDE.

Article 2

Approuve le cahier des charges N° V2024/2621 et le montant estimé du marché "Station JOBA - Travaux de réfection du bâtiment et de l'électromécanique", établis par l'auteur de projet, A.I.D.E., rue de la Digue, 25 à 4420 SAINT-NICOLAS. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 104.369,00 € hors TVA ou 126.286,49 €, 21% TVA comprise (21.917,49 € TVA cocontractant).

Article 3

Passé le marché par la procédure ouverte.

Article 4

Complète, approuve et envoie l'avis de marché au niveau national.

Article 5

Finance cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025 à l'article 877/724-60 P20250065 et sera financé par emprunts, sous réserve d'approbation du budget initial 2025 par les autorités de tutelle ;